

### **Article 1 : Organisation de la randonnée**

La randonnée "Saint-Sulpice" est une randonnée cyclotouriste libre, sans classement, sans chronométrage, organisée par la section cyclotouriste **FFvelo de l'Amicale Sportive de Barberey [A.S. BARBEREY]**.

**Elle se déroulera le samedi 28 septembre 2024.** Les inscriptions au départ et les arrivées se feront à la salle polyvalente de Barberey St-Sulpice.

### **Article 2 : Parcours et horaires**

Deux parcours sont proposés aux participants. Inscriptions à partir de 13 h 15.

- Parcours n° 1 : 75 kms – Départ au bon vouloir des clubs de 13 h 30 à 13 h 45
- Parcours n° 2 : 42 kms – Départ au bon vouloir des clubs de 13 h 45 à 14 h

### **Article 3 : Inscriptions**

Cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes et cyclistes affiliés aux différentes fédérations ainsi qu'aux cyclotouristes indépendants non licenciés. (Assurance comprise dans le montant de l'inscription).

Les jeunes mineurs, licenciés à une fédération sportive, devront être accompagnés.

Le montant de l'inscription est fixé à deux euros pour tous les cyclotouristes et cyclistes licenciés et à quatre euros pour les non licenciés.

Chaque participant reçoit un itinéraire de route lors de son inscription.

L'inscription donne droit à une carte de route, à un ravitaillement sur le circuit, à une boisson à l'arrivée.

### **Article 4 : Sécurité et prévention**

**La randonnée n'est pas une compétition. Chaque participant s'engage à :**

- **Respecter le code de la route ainsi que les autres usagers de la route.**
- **Respecter les consignes des organisateurs**

En cas d'infraction, la responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière.

Chaque participant non licencié à la FFVélo devra signer une attestation sur l'honneur dans laquelle **il reconnaît être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi, avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité**”.

Un véhicule de fin suivra chaque parcours et partira 10 minutes après l'heure limite de départ fixée par les organisateurs.

Aucune inscription ne sera prise après le départ de la voiture de fin de randonnée.

**Le port du casque est très vivement recommandé aux participants, obligatoire pour les mineurs.**

### **Article 5 : Récompenses**

Les clubs participants seront récompensés par la remise de coupes attribuées en fonction du nombre de cyclos de chaque club participant à la randonnée. La remise des trophées se fera après le retour des voitures de fin de randonnée.